

CONSEIL

Information relative à l'entrée en vigueur de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la République du Chili ajoutant à l'accord-cadre de coopération entre la Communauté européenne et les États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, un protocole relatif à l'assistance mutuelle en matière douanière ⁽¹⁾

L'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et la République du Chili ajoutant à l'accord-cadre de coopération entre la Communauté européenne et les États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, un protocole relatif à l'assistance mutuelle en matière douanière, signé à Bruxelles le 13 juin 2001, entre en vigueur le 1^{er} octobre 2001, les procédures nécessaires à cet effet ayant été accomplies le 13 août 2001.

⁽¹⁾ JO L 167 du 22.6.2001, p. 20.